

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 27 NOVEMBRE 2019

Présents :

M. Gérard TREMEGE
M. Patrick VIGNES
Mme Josette BOURDEU
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE
Mme Fabienne LAYRE-CASSOU
M. André BARRET
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. Jacques LAHOILLE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Gilles CRASPAY
Mme Ginette CURBET
Mme Andrée DOUBRERE
M. Emmanuel DUBIE
M. Jacques GARROT
M. Christian LABORDE
Mme Evelyne LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Jean-Michel LEHMANN
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
Mme Myriam MENDES
M. Ange MUR
Mme Evelyne RICART
M. François RODRIGUEZ
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Philippe SUBERCAZES
M. Francis TOUYA
M. Guy VERGES
M. Bruno VINUALES
M. Jean-Christian AMARE
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie Paule BARON
M. Philippe BAUBAY
M. Michel BONZOM
M. Francis BORDENAVE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
M. Jean-François CALVO
Mme Anne CANDEBAT-REQUET
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noël CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
Mme Annette CUQ
M. Pierre DARRE
M. Denis DEPOND
M. Jean-François DRON
M. Laurent DUBOUIX
M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Christiane DURAND
M. Michel FORGET
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Alain GARROT
M. Romain GIRAL
M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Charles LACRAMPE
M. Francis LAFON-PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHE
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO
M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Philippe JOUANOLOU

M. Patrick PEY

Mme Christelle COATRINE

Excusés :

M. Marc GARROcq
Mme Michèle PHAM-BARANNE
M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles HABAS
M. Laurent PENIN
M. Laurent TEIXEIRA
Mme Florence GASSAN
Mme Anne-Marie ARGOUNES
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Serge DUCLOS
Mme Geneviève ISSON
M. Alain TALBOT
Mme Marie-Pierre VIEU
M. Lucien BOUZET

M. François-Xavier BRUNET
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ
Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Daniel DARRE
Mme Martine FOCHEsATO
Mme Simone GASQUET
M. Paul LAFAILLE
M. Vincent MASCARAS
Mme Claudine RIVALETTO
M. Paul SADER
M. Jean TOUYA

Pouvoirs :

Mme Anne-Marie ARGOUNES donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M. Marc BEGORRE
Mme Geneviève ISSON donne pouvoir à M. Philippe BAUBAY
M. Alain TALBOT donne pouvoir à M. Claude LESGARDS
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M. Jean BURON
M. Lucien BOUZET donne pouvoir à M. Michel BONZOM
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE donne pouvoir à M. Michel FORGET
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ donne pouvoir à M. Francis TOUYA
Mme Marie-Françoise CRANCEE donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
M. Daniel DARRE donne pouvoir à M. Alain LUQUET
Mme Martine FOCHEsATO donne pouvoir à Mme Danielle CARCAILLON
Mme Simone GASQUET donne pouvoir à Mme Evelyne RICART
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à Mme Christiane DURAND
M. Vincent MASCARAS donne pouvoir à M. Jean-François DRON
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André LABORDE
M. Jean TOUYA donne pouvoir à Mme Ginette CURBET

Absents :

M. Michel AUSINA
M. Michel DUBARRY
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Yves CARDEILHAC
M. Philippe CASTAING

M. Georges CASTRES
M. Jean-Louis CAZAUBON
Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Michel DUCLOS
M. Maxime LAFFAILLE

*

* *

M. LE PRESIDENT : Chers collègues prenez place s'il vous plaît. Compte tenu de la présence des conseillers communautaires qui sont ici, le quorum est largement atteint. Je salue toutes celles et tous ceux que je n'ai pas eu le temps de saluer personnellement, et j'espère que nous allons pouvoir faire du bon travail ensemble. Mais avant que nous commençons, je vais vous demander de bien vouloir vous lever, pour que nous observions une minute de silence pour les soldats Français qui sont morts au Mali.

*

**

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Avez-vous des questions à poser concernant les décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ? Est-ce qu'il y a des questions sur ce compte rendu des délégations ? Il n'y en a pas ? Parfait. Deuxième point, les marchés inférieurs à 25 000 euros et passés par délégation, ont également été présentés. Est-ce que vous avez des questions particulières sur ces marchés ? Il n'y a pas de question ? Je vous propose dans ce cas-là que nous entrions tout de suite dans l'ordre du jour tel qu'il vous a été proposé, et je vais demander, en premier lieu, à Madame Anne-Claire MAYNADIER, de vous présenter le projet d'organisation du service communautaire de l'eau et de l'assainissement. C'est le projet que nous avons présenté, à nos collègues, sur chacun des pôles, à l'occasion des différentes réunions que nous avons organisées à Tarbes, ici, à Lourdes. Je souhaite que l'ensemble des conseillers soit informé de ce projet. Madame MAYNADIER vous avez la parole.

Intervention de Mme MAYNADIER :

M. LE PRESIDENT : Merci Anne-Claire MAYNADIER de cette présentation. C'est un rappel pour la plupart des maires qui sont ici. C'est ce qui a été présenté lors des réunions dans les trois pôles, et c'est une information pour les Conseillers Communautaires qui n'ont pas pu participer à ces réunions. Je pense qu'il n'y a pas de remarques particulières. Vous avez vu qu'elles ont été les options choisies en matière d'organisation. C'est le scénario numéro 2, et en matière de prix, le choix n'est pas encore ouvert. C'est le scénario numéro 1, avec une augmentation immédiate qui permettrait de réaliser les investissements les plus importants, et le plus rapidement possible. Il y aura un coût pour certain, mais cela éviterait l'augmentation tous les ans. Les 61 millions d'investissement on pourra les engager et les programmer plus vite. Concernant ces problèmes, comme c'était déjà compliqué, et bien il y en a qui sont venus encore plus compliquer les choses. En effet l'article 5 du texte de la commission des lois du 8 novembre 2019, prévoit le maintien des syndicats intégralement inclus dans le périmètre de l'EPCI, selon les modalités suivantes : le maintien de plein droit pendant une durée de 6 mois, alors que tout était bouclé. Il y a eu un travail énorme fait par Jean-Claude PIRON, André LABORDE, Jean-Luc REVILLER, Anne-Claire MAYNADIER et Patrick LACOSTE, qui a été fait, tout était quasiment bouclé. Les syndicats qui doivent rejoindre le giron de l'EPCI ont donné leur accord, etc., et soudain on leur dit que finalement, il y aura de plein droit un maintien de 6 mois supplémentaires. On peut s'interroger sur, pourquoi 6 mois ? Et surtout, il est dit qu'après ce maintien de 6 mois, il peut y avoir éventuellement, là je dis bien éventuellement, le maintien pour une durée d'un an supplémentaire de l'existence de ces syndicats, si le principe d'une délégation de compétence est votée par l'EPCI. Je tiens à vous dire tout de suite, que nous n'avons pas l'intention, puisque tout a été acté et engagé, et que ça s'est plutôt bien passé après de longues, longues discussions, nous n'avons pas l'intention de déléguer, au terme de ces 6 mois, les compétences en ces domaines aux syndicats. Ce texte de la commission des lois, a été votée hier en première lecture à l'Assemblée Nationale, dans le cas d'une procédure d'urgence, bien évidemment il serait applicable au 1^{er} janvier. C'est une complication supplémentaire, ça veut dire que pendant 6 mois les syndicats qui devaient rejoindre le giron de l'EPCI, vont continuer à fonctionner comme ils ont fonctionné jusqu'à présent. Au terme des 6 mois l'agrégation sera confirmée, sauf si entre-temps il y a des textes

supplémentaires. Alors on peut comprendre que dans le contexte actuel il doit y avoir des remous. Ça n'a pas toujours été aussi simple, après des échanges extrêmement pédagogiques comme nous l'avons fait ici, et qu'il doit y avoir des résistants sur le territoire national, et j'ai l'impression qu'à quelques mois des élections municipales, il y en a qui veulent gagner du temps pour qu'il n'y ait pas de conflit sur ce sujet. Voilà un élément qui bien évidemment vient compliquer les choses. Je redis, toute ma reconnaissance à tous ceux qui ont travaillé sur ce sujet et qui sont arrivés à l'accord des partis dans de bonnes conditions, il n'y a pas eu de conflit réel. Voilà ce que je voulais vous dire pour que vous soyez parfaitement informé. Maintenant s'il y a des questions ou des remarques sur ce sujet nous sommes, Jean-Luc REVILLER, Jean-Claude PIRON, tous les spécialistes en la matière, Anne-Claire MAYNADIER, à votre disposition pour vous répondre. Vous avez compris que le long travail d'organisation, qu'on vient de vous présenter, a été considéré par l'ensemble des élus auxquels nous l'avons présenté sur les trois pôles, comme étant des propositions pertinentes. Maintenant si vous avez des remarques, des propositions, vous avez la parole. Qui souhaite intervenir sur ce sujet ? Oui je vous en prie.

M. PIRON : On peut aussi prendre les choses à l'envers. A savoir que cette proposition pourrait faciliter les choses à l'Agglo si elle n'était pas prête, et si elle est prête on n'y va pas, parce que reculer de 6 mois ou rien, c'est pareil.

M. LE PRESIDENT : On ne peut pas prendre les choses à l'envers, parce qu'il est précisé dans le texte que c'est pour l'instant de plein droit. On ne dit pas que c'est un choix, si c'était un choix il n'y aurait pas de problème. Tout le monde est prêt et nous on continuerait comme prévu. Et là on dit de plein droit il faut continuer pendant 6 mois, ils continueront pendant 6 mois de plein droit, si les choses demeurent en l'état.

M. LUQUET : On peut aussi choisir de ne pas y aller sur ces 6 mois. Puisque c'est prêt que tout le monde est prêt

M. LE PRESIDENT : Tout le monde est prêt, tout est prêt, et bouclé. Ça c'est parfaitement passé comme je l'ai dit.

M. LACRAMPE : On peut passer d'un commun accord, et le syndicat et l'agglo, continuent sur le calendrier initial.

M. LE PRESIDENT : On ne peut pas mon cher. Vas-y explique.

M. REVILLER : La difficulté c'est que la loi ne laisse pas cette opportunité. Ce qui reste possible, c'est la dissolution de plein droit selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

M. LE PRESIDENT : Les procédures de dissolution vont prendre 3 ou 4 mois, on n'arrive quasiment au même résultat.

M. REVILLER : Pour une dissolution de plein droit, il faut une délibération du comité syndical, saisir les conseils municipaux des communes membres qui ont à se prononcer, dans un délai de 3 mois. Les contrôles de légalité, même s'il y a les délibérations, attendent le délai de 3 mois, puisque à l'intérieur du délai de 3 mois les conseils municipaux peuvent prendre des délibérations différentes, donc on se retrouve dans le délai du 30 juin. C'est une disposition fort regrettable bien entendu. Qui ne remet pas en cause, il faut le préciser le transfert de compétences, puisqu'on est toujours sur un transfert de compétences. C'est un aménagement du transfert de compétences avec une possibilité de délégation.

M. LE PRESIDENT : Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? La présentation de l'organisation vous la connaissiez. Je vous en prie. Roger LESCOUTE.

M. LESCOUTE : Qu'est-ce qui se passe par rapport au personnel ?

M. LE PRESIDENT : A partir du moment où il y a 6 mois, de plein droit, je précise de continuité d'exercice, les personnels restent au sein des syndicats. Ça concerne 3 agents, mais ils savent très bien qu'après au terme des 6 mois, on reviendra dans la situation sur laquelle nous sommes tombés d'accord. Pas d'autres questions ? Quant à l'organisation je remercie une nouvelle fois Anne-Claire et tous ceux qui ont travaillé longtemps et longuement sur ce sujet. Tous ceux qui ont organisé ces réunions avec les syndicats pour arriver à un accord paisible et d'excellentes factures, qui viennent à être contrariés par ces dispositions, mais bon 6 mois ça passe vite, il y a les élections municipales etc., après on verra.

M. LACRAMPE : J'ai peur de mal comprendre, ça voudrait dire qu'il faut qu'on se recogne un budget primitif.

M. LE PRESIDENT : Normalement oui. Alors puisque vous évoquez ce sujet, je vous informe que tout à l'heure le Président FEGNE va présenter les orientations budgétaires. Nous avons travaillé sur ces orientations, dans l'hypothèse du transfert au 1^{er} janvier. Les conséquences éventuelles on verra si on les inclut dans le budget lui-même. Mais le DOB va vous être présenté dans l'hypothèse avant ce dispositif.(...) Je vous propose de désigner une secrétaire de séance. Madame BRUNET acceptez-vous d'être secrétaire de séance ? Oui ? Madame Elisabeth BRUNET est secrétaire de séance. Félicitations Madame BRUNET. Je vous propose la 1^{ère} délibération.

DELIBERATION N° 1

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA CATLP ET TOULOUSE METROPOLE RELATIVE A LA PARTICIPATION AUX SALONS NATIONAL ET INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

CREATION DES REGIES A AUTONOMIE FINANCIERE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE.

M. LE PRESIDENT : Le point suivant va être rapide puisque Madame MAYNADIER vient de présenter l'ensemble du dispositif, et vous avez compris que dans le cadre de ce dispositif nous allons créer 2 régies. Une régie à autonomie financière pour le service public d'assainissement, et une régie à autonomie financière pour le service public d'eau potable.

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur LABORDE André vous avez la parole.

M. LABORDE : Monsieur le Président je souhaiterais faire une modification au niveau de la délibération numéro 10, concernant la création des régies à autonomie financière de l'assainissement et de l'eau potable. Au niveau de l'article 4, je souhaiterais en effet ne pas figurer dans le conseil d'exploitation en qualité de conseiller communautaire, ceci pour éviter tout risque de conflit d'intérêts. Je vous demande de bien vouloir me retirer de la liste des

membres qui siègent. Alors pour être plus clair, j'ai un membre de ma famille qui travaille dans une société liée à l'eau. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur LABORDE. Vous avez noté que c'était essentiellement les membres de la commission environnement qui figuraient au sein de cette structure. Monsieur BOUBEE précisez ce que vous venez de dire. Monsieur BOUBEE allez-y concernant Monsieur ALONSO.

M. BOUBEE : Ma réflexion elle résulte de ce que nous avons entendu il y a 12 minutes Emmanuel ALONSO, je n'ai pas de soucis avec Philippe BAUBAY et je pense à Geneviève ISSON, ce sont des représentants de collectivités qui sont desservies par un syndicat dont on vient d'apprendre qu'il aura sa durée de vie prolongée de 6 mois. Donc la question que je pose là direct c'est que, est-il pertinent qu'ils soient dans le conseil de régie ? Voilà c'est tout.

M. LE PRESIDENT : C'est pertinemment dans la mesure où il est toujours membre de la commission environnement, mais on a précisé ensuite son nom pour qu'il sache bien qu'au terme des 6 mois, il figurerait au sein de cette structure. Maintenant si vous voulez qu'on l'enlève moi ça m'est égal.

M. BOUBEE : Dans 6 mois est ce qu'on sera là ?

M. LE PRESIDENT : Si nous on n'est pas là, il y en aura d'autres. Si vous vous n'êtes pas là c'est votre affaire, moi j'espère bien être là. On peut plaisanter, bien que je ne plaisante pas en l'occurrence. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Je soumetts cette proposition à votre approbation. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contres ? Monsieur BOUBEE est ce que vous abstenez sur Monsieur ALONSO deux fois ? Je plaisante.

M. BOUBEE : Je vous offre ce petit plaisir ce soir Monsieur le Président, c'est mon cadeau de fin d'année.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3

CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES ET L'EPF OCCITANIE SUR LES FRICHES PARC DE L'ADOUR A SEMEAC.

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Alors pour votre information et pour répondre à une question qui avait été posée il y a quelque temps, je précise que la friche CEGELEC, est problématique pour nous. Sur la friche CEGELEC nous avons un accord de principe des personnes qui souhaitent l'acquérir et qui ont un projet extrêmement intéressant. Je les rencontre le 20 décembre prochain, parce qu'il y a quelques conditions à cette réalisation, des conditions qui ne dépendent pas toutes de nous d'ailleurs, mais je tenais à vous en informer.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4

SEPARATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I) DU PAYS DE LOURDES ET DE SON VOLET HABITAT, VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Je rappelle qu'il faut parler dans le micro, parce qu'il y en a qui n'entendent pas bien. Il y en a qui parle pas bien non plus, comme moi en l'occurrence. J'espère que vous m'entendez.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5

SEPARATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I) DU CANTON D'OSSUN ET DE SON VOLET HABITAT, VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

M. VIGNES : Alors j'essaie de parler dans le micro. Est-ce qu'il y en a qui n'entendent pas ? Là je ne peux rien pour vous.

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6

CONTRAT BOURG CENTRE DE JUILLAN

Lecture de la délibération

M. VIGNES : Ça ne m'étonne pas qu'il y en ait qui n'entendent pas finalement.

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2018-2021 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LOUEY POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur LEHMANN.

M. LEHMANN : Merci. Bien évidemment étant lié par le contrat territorial régional, nous ne pouvons qu'abonder la participation de l'agglomération. Cela étant, je m'interroge sur le manque de visibilité que nous avons par rapport aux besoins, à court ou moyen terme sur le territoire, en termes d'équipement sportif. Cela est le résultat, malheureusement, de ce que j'avais un petit peu pressenti et sur lequel j'avais insisté au début du mandat au sein de

l'agglomération, au sein de la commission des équipements sportifs, en demandant qu'on actualise le schéma des besoins d'équipements sur le nouveau territoire. Malheureusement ce travail est resté en jachère. Il y a eu la focalisation sur le bâtiment Tarbais du 113, et également un gros travail, certes nécessaire, sur les piscines. A côté de ça donc on risque de voir fleurir comme ça des différents projets, qui potentiellement pourraient être non pas en concurrence, parce qu'il n'y a jamais assez d'équipements sportifs, on pourra dire comme culturel, mais de manière à avoir une occupation, je dirais intelligentes et coordonnées, des investissements, de manière à couvrir les besoins sur l'ensemble du territoire. Donc j'en appelle à nouveau, à ce que ce travail soit repris, avance de manière à avoir plus de visibilité et ne pas constater comme ça, au coup par coup, les opérations. Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur LEHMANN, voyez-vous, il se trouve que depuis qu'a été réalisé le diagnostic des équipements sportifs définissant les besoins d'équipements sportifs sur l'agglomération, il y a quelques années, il n'y a pas eu de réponse structurelle significative. Ce qui veut dire que le constat de l'époque est toujours d'actualité. Alors en effet vous avez raison, quand le bâtiment 313 aura été réalisé, quand le gymnase de Louey aura été réalisé, nous pourrons en effet, considérant que là il y aura eu des réponses significatives sur l'agglomération, demander un nouveau diagnostic, et ce d'autant plus que le périmètre de l'agglomération a évolué. Donc c'est ce qui sera fait après. Y a-t-il d'autres questions ? Je sou mets cette proposition à votre approbation. Pas de remarque Monsieur le maire de Louey ? Non alors je vais faire voter vos collègues avant que vous les remerciez. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Proposition adoptée avec les remerciements du maire de Louey.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2018-2021 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'AUREILHAN POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2018-2021 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE TARBES POUR LA REHABILITATION/REQUALIFICATION DES HARAS - TRANCHE 2 : AMENAGEMENT DE L'ENTREE HISTORIQUE - AVENUE DU REGIMENT DE BIGORRE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2018-2021 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE TARBES POUR LA REHABILITATION DES COURTS DE TENNIS COUVERTS DE LA PLAINE DE JEUX VALMY

M. LE PRESIDENT : Bon Monsieur VIGNES le dernier coup, ça suffit maintenant. Point suivant Monsieur VIGNES.

M. VIGNES : Après je m'en vais de toute façon. Celle-là je ne sais pas si je vais la faire, C'est pour la ville de Tarbes, je ne sais pas.

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Je trouve que le Comité Départemental ne met pas beaucoup par rapport à la ville de Tarbes, mais enfin bon. Je voudrais saluer l'opiniâtreté, la détermination du Président du Comité Départemental de tennis, qui porte ce projet depuis des années, et que ce projet est enfin dans les tuyaux et aboutira dans les prochains mois. Vous voulez dire quelque chose Monsieur le Président ?

M. PIETTE : D'abord remercier la Ville de Tarbes et j'espère les élus de l'agglo pour leurs concours à cette réalisation. Comme tu l'as dit c'est un projet qui remonte à pas mal d'années maintenant, qui devient d'une extrême urgence. Nous avons un bâtiment qui a presque 40 ans, qui prend l'eau de partout, qui n'est pas isolé, sur lequel on joue par des températures négatives d'hivers, ou par des températures caniculaires l'été. On a des espaces administratifs qui sont vétustes, on a des vestiaires et des sanitaires qui sont vétustes et inutilisables. Donc c'est vrai qu'aujourd'hui le tennis qui a quand même, qui est quand même le premier sport individuel au niveau national, mais aussi au niveau départemental, a besoin de cet outil pour exercer ces activités qui sont nombreuses et qui, outre les activités propres au Comité Départemental d'entraînement et de compétition, ce sont des structures qui sont ouvertes au club, et principalement au club de l'agglo qui sont utilisatrices pour leurs propres entraînements, ou pour leurs compétitions. Ce sont des installations qui sont ouvertes, dans le cas de partenariat avec l'USEP, à plusieurs centaines d'élèves qu'on accueille chaque année pour des rassemblements, des élèves des écoles principalement là aussi de l'agglo. Ce sont des installations qui sont ouvertes aussi au tennis en fauteuil, donc pour la pratique aussi d'entraînement ou de compétition, avec d'ailleurs des locaux qui ne sont pas pour l'instant en accessibilité, les travaux vont permettre la mise en accessibilité. Ce sont des locaux qui sont ouverts aussi à des enfants en difficulté, donc je pense que nous avons une action forte au niveau associatif, parce qu'on entoure dans nos activités tous les clubs. Une action forte au niveau associatif, au niveau sportif, et au niveau social, et je pense que ses actions méritent effectivement de pouvoir avoir un outil qui soit remis à niveau et qui nous permette de travailler, et d'accueillir tout ce monde dans des meilleures conditions. Voilà ce que je voulais dire, je précise quand même qu'au niveau fédéral nous mettons 100 000 €, que nous sommes l'une des très rares, voir la seule fédération à mettre de l'argent dans ce type de réalisation. Voilà donc un grand merci à tous.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président. Merci beaucoup.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11

ADHESION 2020 AU POLE DE COMPETITIVITE DERBI

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Quelqu'un veut intervenir ?

M. LAHOILLE : Monsieur le Président, Jacques LAHOILLE.

M. LE PRESIDENT : Monsieur LAHOILLE.

M. LAHOILLE : Est-ce qu'après le Brexit on sera exempt de mot anglais ? Je ne comprends pas le french je ne sais quoi. C'est malheureux on est envahi par l'anglais. Est-ce qu'on ne peut pas parler français entre nous ?

M. SAYOUS : Juste pour avoir quelques fonds il faut consentir de temps en temps à accepter, quelques anglicismes, French Tech, Clean Tech Mobility. Si on devait le traduire en français de toute façon ça ne nous dirait pas grand-chose, donc autant rester avec le nom anglais comme ça, ça reste une nébuleuse, mais ça sert toujours quand même à nos industries qui travaillent dans ce domaine-là.

M. LE PRESIDENT : Oui Monsieur MONTTOYA.

M. MONTTOYA : Disons que la terminologie là va très bien en période de Black Friday.

M. LE PRESIDENT : Bravo. Alors je vais vous dire Monsieur MONTTOYA, bravo pour la pertinence et surtout pour l'intervention aussi courte, on n'est pas habitué. Bravo. Y a-t-il d'autres interventions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12

MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Bien Monsieur FEGNE, Président de la commission des finances, pouvez-vous nous présenter les orientations budgétaires 2020 qui ont été réalisées dans le contexte que j'évoquais tout à l'heure, concernant la compétence eau et assainissement, c'est-à-dire toutes choses égales par ailleurs par rapport au dispositif qui existait avant ce texte qui vient d'être voté hier en première lecture à l'assemblée. Monsieur FEGNE vous avez la parole.

DELIBERATION N° 13

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Président, si vous me permettez, je voudrais préciser que le fonds d'aide aux communes, il y a d'inscrit pour 450 000 euros en crédits de paiements. En autorisation de programme il y aura 500 000. Comme tout n'est pas versé sur l'ensemble de l'exercice, on a prévu une petite marge dans les crédits de paiement de 50 000. Mais autorisation de programme 500 000, au cas où il y aurait des questions je le dis pour le Président Garrot qui m'a regardé d'un drôle d'œil.

M. FEGNE : J'ai senti que le silence était rompu à moment donné.

Lecture de la délibération

M. FEGNE : Je voudrais juste remercier les services finances et notamment Véronique BAUBAY pour le travail réalisé, ça été extrêmement complexe, notamment avec l'eau et l'assainissement. J'ai aussi à votre disposition le rapport sur les ressources humaines.

Lecture du rapport

M. LE PRESIDENT : Parfait, merci beaucoup pour ce long rapport, mais très explicite. Qui souhaite intervenir sur ce débat ? Sur ces orientations budgétaires ? Il n'y a pas de vote je le rappelle. S'il y a des points que vous souhaitez voir approfondis, avoir des précisions, elles vous seront données par le Président, par moi-même ou par Monsieur REVILLER, puisque Madame BAUBAY est souffrante, et je m'associe aux remerciements du Président FEGNE à son égard et à l'égard de toute son équipe, et de tous ceux qui ont travaillé à l'élaboration de ces orientations. Alors est-ce qu'il y a quelqu'un qui souhaite intervenir ? Non ? C'était très clair. Monsieur LEHMANN.

M. LEHMANN : Une question quand même. Pour bien comprendre l'état de la dette par rapport au budget principal. Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris, c'est pour ça. Le point sur l'encours sur la dette au 1^{er} janvier 2019 est indiqué à 18 058 624, et dans le tableau en bas comment il faut le rattacher avec la dette dite initiale à 19 915 000 ? Cette notion de dette initiale elle se réfère à quelle année ? En résumé en dehors des chiffres c'est de comprendre, comment évolue la dette par rapport à l'an dernier ? Sur le budget principal, parce qu'il y a des interférences évidemment d'actualité par rapport à des budgets annexes, notamment l'eau et l'assainissement.

M. LE PRESIDENT : Par rapport à l'an dernier il a été rappelé combien il a été remboursé sur le budget principal, de mémoire je crois c'est près de 1 400 000 euros, le Président FEGNE approfondira s'il le désire. Sur le budget principal amortissement 2020 prévu c'est 1 082 000 euros. Ce qui est important et significatif c'est l'encours de la dette avant transfert eau et assainissement de 16 476 923 euros et qui regroupe au 31 décembre 2019, 12 035 000 + 1 369 + 966 + 528 etc., et là on est à 16 476 000. L'amortissement de ces dettes, je viens de le dire à 1 082 000 pour le budget principal, 124 000 pour le parc d'activités, 133 000 pour les hôtels d'entreprises, etc., etc. Ce qui est important de souligner, et vous avez raison de tirer notre attention là-dessus, c'est que l'encours de la dette qui s'élevait au 1^{er} janvier 2020 à 16 476 000 euros, va s'élever en intégrant l'encours de la dette sur le budget de l'eau et de l'assainissement transféré, à 38 455 000. Il y a une chose qui n'est pas mentionnée, ce sont les transferts des produits qui permettront de rembourser le capital et les intérêts de ces nouvelles dettes. On l'a perçu quand le Président de la commission des finances a rappelé le montant de l'épargne nette sur le budget principal, et ensuite rappelant l'ensemble des budgets ou on a une épargne nette de l'ordre de 9 millions qui permet bien évidemment de rembourser ces sommes, et notamment sur les budgets de l'eau et de l'assainissement. Il y a quelque chose qui ne vous paraît pas clair Monsieur LEHMANN ?

M. LEHMANN : Oui après c'est une question de présentation, peut-être que ça mériterait aussi d'être agrémenté de simple graphique, notamment pour bien comprendre l'évolution de la dette sur quelques années, et parce que sinon on a du mal des fois à corréliser les chiffres.

M. LE PRESIDENT : Nous sommes sur les orientations, sur le budget bien évidemment il y aura davantage de détail.

M. LEHMANN : Ce qu'on peut retenir, rapidement, c'est que sur une base de recette relativement instable et fragile, avec un manque parfois de visibilité, nous avons des augmentations mécaniques sur les charges de fonctionnement, donc évidemment, je crois que tout le monde sera d'accord pour dire qu'il faut, comme il est indiqué, et expliqué en préambule,

assurer et contenir les dépenses dans cette perspective d'instabilité de recettes c'est une conduite élémentaire à avoir. Merci.

M. LE PRESIDENT : Je réponds à la place du Président FEGNE et je lui passe la parole après. Vous avez dû noter Monsieur LEHMANN, que dans la présentation du budget principal, le Président FEGNE a rappelé notre objectif, et l'objectif majeur c'est contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement. Nous ne pouvons qu'approuver cet objectif. Il est évident que le transfert de l'eau et de l'assainissement vient considérablement modifier les choses et les amplifier, mais je répète que dans le même temps seront transférés les excédents sur la gestion de l'eau et de l'assainissement qui sont réalisés aujourd'hui par les communes qui les transfèrent. Y a-t-il d'autres questions sur ces orientations budgétaires ?

M. LAGONELLE : Concernant les recettes fiscales prévues, tous les postes sont stables ou en augmentation, seule la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises a été prévue à la baisse. Pourquoi cette hypothèse d'une baisse de produit ?

M. LE PRESIDENT : En l'occurrence ce sont des recettes qui nous sont notifiées. Donc on a pris le montant de ce qui nous a été notifié. Alors il arrive que malgré les notifications on puisse avoir de bonnes surprises, mais par prudence nous prenons les montants notifiés. Je me permets de rappeler il y a quelques semaines à peine, il était question que les budgets des collectivités locales soient élaborés sans augmentation des valeurs locatives. Il se trouve que nous avons inscrit dans le budget une augmentation de 0,9 des valeurs locatives, qui a été décidé il y a peu de temps, et juste avant le congrès des maires, parce qu'il y avait une levée de boucliers de beaucoup de maires. Car s'il n'y a pas d'augmentation des valeurs locatives, ça veut dire que les maires sont obligés d'augmenter les taux, parce que même si on serre les dépenses de fonctionnement, les dépenses générales, il y a des dépenses qui augmentent automatiquement, c'est la masse salariale, avec le GVT etc., et ces augmentations automatiques représentent plusieurs centaines de milliers d'euros pour des collectivités comme les nôtres. Nous avons élaboré ces orientations avec une prudence à 0,9. Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur MONTOYA. Bon là je laisserai répondre Monsieur FEGNE.

M. MONTOYA : Moi c'est simplement pour exprimer, malgré tout, un motif de satisfaction. Voyez-vous qui ne figure pas directement sur le rapport qui nous est présenté, mais qui est plutôt d'orientation générale. C'est sur la question des transports où effectivement une avancée a été réalisée par rapport aux demandes successives, la gratuité pour les scolaires. Je me félicite moi de cette décision. Je me félicite de cette décision, et je dirais qu'on voit déjà qu'on peut élargir, que c'est possible, et c'est possible sans que ça entraîne des dépenses pharamineuses. Mais on peut encore aussi élargir un peu, et dans les prochains budgets il me semble que ce serait nécessaire d'avancer vers la gratuité des transports. Mais pour quelles raisons ? Avant la taxe sur les transports, les collectivités abondaient directement sur le budget des transports, notamment sur l'insuffisance de recettes, et ces sommes étaient assez conséquentes. Depuis l'apparition, depuis l'existence de la taxe transports, les collectivités non plus à faire cet effort, puisque la taxe transports paye la totalité de leurs dépenses en transports. Donc effectivement on pourrait abonder un peu, dans une période assez difficile où nos concitoyens sont très en difficultés. Voilà je voulais exprimer ce motif de satisfaction. Pour les autres motifs je les exprimerais plus tard, lors du vote du budget.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur MONTOYA. J'espère que quand vous les exprimerez ces autres motifs, il y aura aussi des motifs de satisfaction. Avant de passer la parole au Président PEDEBOY, s'il le souhaite, je voudrais dire qu'effectivement nous travaillons depuis de longs mois sur le coût de la gratuité des transports, gratuité en général. Vous avez vu les efforts et merci de les souligner, parce qu'il y a la gratuité pour les scolaires, il y a la gratuité pour les personnes de plus de 65 ans, bien évidemment pour les personnes à mobilité réduite etc., mais la difficulté de l'exercice aujourd'hui pour évaluer le coût d'un transport gratuit global, c'est le suivant. Le premier, vous le savez, nous sommes engagés dans une nouvelle

délégation de service public qui entrera en application au 1^{er} avril 2020. Nous avons souhaité qu'il y ait des discussions sur l'extension du périmètre du service transport urbain rendu à nos populations, et à la nouvelle agglomération, une extension vers le nord, une extension vers le sud si possible, ce qui se traduira bien évidemment par une augmentation des effectifs, ce qui se traduira également par un investissement supplémentaire de notre part, achat de véhicules supplémentaires, car c'est nous qui achetons les véhicules, c'est un investissement lourd, et surtout au moment où on demande de réfléchir à l'acquisition de davantage de véhicules électriques et de réfléchir à l'acquisition de véhicules propulsés par l'hydrogène. Voilà des sujets sur lesquels nous travaillons, et qui ne sont pas neutres en termes d'impact budgétaire, ce sont des impacts importants. Il serait illusoire, voire farfelu, dans ce moment-là, le moment où j'évoque tout cela, de dire on va faire le transport gratuit demain. C'est comme on va raser gratis demain, ce sont des promesses jetées en l'air. Les réalités économiques s'imposent à nous. Et elles s'imposent à nous d'autant plus que, on a regardé ce qui se passait dans certaines communes qui avaient accordé le transport gratuit, et bien quand il y a une évolution du transport gratuit, l'évolution des charges de fonctionnement est de + 30 %. C'est-à-dire que l'on ne peut pas se baser sur les seules charges de fonctionnement d'aujourd'hui, pour dire avec ces charges-là, voilà les recettes des versements transports que nous avons, donc on peut imaginer un transport gratuit. On ne peut pas se permettre d'être imprudents dans ce domaine. Il faut être en parfaite connexion avec les réalités économiques qui vont s'imposer à nous demain. Jean-Christian si tu veux ajouter quelque chose.

M. PEDEBOY : Je pense Président que vous avez tout dit effectivement. Après il faut savoir qu'il va falloir monter prochainement un service, puisqu'il va falloir s'occuper des transports scolaires. Pendant un certain temps c'est la Région qui va nous venir en aide, mais après il va falloir quand même monter totalement ce service, et ça ne va pas être neutre, parce qu'il faut savoir aujourd'hui que nous n'avons pas de personnel. On a essayé de recruter, je vous assure que l'on a toutes les peines du monde à trouver des personnes compétentes en matière de transports. Nous ne sommes pas les seuls à la CATLP, la Région a le même problème et on a tenté de récupérer une personne justement, en la personne de Monsieur VERGE qui s'occupait très bien des transports scolaires au Département, on a essayé de le récupérer ici à Tarbes Lourdes Pyrénées, mais la Région s'y oppose fermement. Ce sont des choses qu'il va falloir mettre sur la table et qu'il va falloir traiter de façon très sérieuse, parce que jusqu'à maintenant il faut savoir que les transports scolaires, du temps du Département, puisqu'il ne les a plus, vous verrez on va délibérer prochainement, il arrête totalement au 31 décembre, les choses se passaient très très bien, et aujourd'hui pour être à la hauteur de ce que faisait le Département il ne faudra rien négliger. Donc tout ça si vous voulez on ne sait pas trop où l'on va et il va falloir le traiter de la meilleure manière, et on n'en connaît pas non plus le coût. Voilà pour compléter ce qu'a dit le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président de la commission transports. Monsieur FEGNE vous voulez ajouter quelque chose.

M. FEGNE : C'était juste pour préciser par rapport au quotient fiscal de tout à l'heure sur la CAE, c'est sûr qu'on fait une évaluation prudente. La CAE c'est déclaratif, donc on s'est basé sur une estimation avec une baisse de produit de 35 000, mais je l'ai dit aussi je pense que ce sera moindre par rapport à 35 000 euros, mais encore une fois c'est déclaratif et donc ce sont des chiffres qui nous sont communiqués par la DGFIP. Et après sur l'eau et l'assainissement bien sûr on intègre la dette, mais on intègre aussi, je le redis dans l'épargne nette disponible 9 521 500 euros, et donc on passe de 40 euros par habitant, à 71,60 euros par habitant et notamment grâce à l'épargne nette des budgets eau et assainissement, 3 500 000.

M. LE PRESIDENT : Bien Monsieur FEGNE. Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Nous passons au point suivant.

Le Conseil Communautaire prend acte.

DELIBERATION N° 14

DM N°2 ET 3 DES BA TELEPORTS ET ZI DE SAUX

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15

CONVENTION DE PARTENARIAT GAB65 ET SECOURS POPULAIRE TEPCV PROGRAMME "BIO POUR TOUS" SOLDE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL A USAGE DE HANGAR SUR LA COMMUNE D'ARRODETS EZ ANGLES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17

SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU : ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'OSSUN

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des questions à Monsieur PIRON ?
Oui ? Monsieur BEAUQUESTE, je vous en prie.

M. BEAUQUESTE : C'est juste des précisions. J'en ai déjà parlé, et j'avais alerté mes collègues, que ce syndicat ce n'est pas un long fleuve tranquille, puisqu'ils sont en conflit le syndicat mixte avec le Pays de Nay sur la représentativité, et donc dernièrement le Pays de Nay a mis au Tribunal Administratif le syndicat mixte. Je l'ai su un peu avant et confirmé ce matin, suite à une réunion qu'on a eue avec le BDE et où était le Pays de Nay. Le souci justement de cette représentativité sur les statuts, je ne sais pas c'est une question, je ne sais pas s'il y a une clause de revoyure dans les 6 ans, par rapport à la consommation de l'eau, ou si elle est figée pendant 6 ans par rapport à l'eau que l'on consomme maintenant ? Parce que ce qui serait embêtant c'est que l'on double, l'on triple, ou l'on quadruple la consommation d'eau et que l'on n'ait toujours qu'un délégué. Vous savez s'il y a une clause ou pas ?

M. PIRON : Oui en fait, effectivement c'est vrai que tout n'est pas un long fleuve tranquille pour ce syndicat, ce qui n'altère pas la qualité de l'eau, pour nous ça n'a pas une grande importance.

En fait ils ne sont pas d'accord parce que jusqu'à présent ils indexaient le nombre de délégués par rapport au nombre d'habitants, et là maintenant ils vont le faire par rapport au nombre de m³. Nous pour l'instant on adhère, comme c'est marqué, pour le périmètre d'Ossun, ça veut dire 2 400 habitants, donc on est dans le cas des structures adhérentes à moins de 500 000 m³, donc en fait on aura un délégué. Mais comme on est en fait en train de travailler avec eux sur la liaison entre leurs, comment ça s'appelle, leur réseau et Ossun, donc on sait très bien que nous notre intérêt c'est effectivement pour Ossun, mais dans un deuxième temps ça pourrait être pour amener de l'eau sur l'ensemble de la CATLP, pour faire de la dilution en particulier, et donc on va prévoir une canalisation en 300. Il est évident qu'à partir du moment où l'on achètera plus d'eau, on aura plus de délégués tout simplement. Ça c'est prévu avec eux.

M. BEAUQUESTE : Ce n'était qu'une simple question. Je voulais savoir où ça en était, vu que je vous avais alerté là-dessus. Je n'avais pas eu de réponse, j'ai la réponse. Après il n'y a pas de soucis je suis favorable.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS ET ASSIMILES (SYMAT) : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE BIGORRE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Le point suivant le numéro 19 a été retiré, car le rapport qui devait être joint à la délibération n'a pas été joint. Il vous sera proposé donc une délibération avec le rapport, lors du prochain Conseil Communautaire du 18 décembre. Nous passons au point suivant Monsieur PEDEBOY.

DELIBERATION N° 20

DM N°2 BA DES TRANSPORTS

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE SIGNEE AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES POUR L'ORGANISATION PARTIELLE DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA CATLP - FIN DE LA DELEGATION DE COMPETENCE DE LA CATLP LE 31 DECEMBRE 2019

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. C'est là qu'on perçoit l'importance de ce que représente le transport scolaire sur notre agglomération. Plus de 100 circuits, 3 000 élèves ce n'est pas rien. Donc il faudra qu'on se prépare on a jusqu'en 2021, en l'occurrence jusqu'au 1^{er} septembre. Avez-vous des questions à poser à Monsieur le rapporteur ? Pas de questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22

CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE D'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LA CATLP ET LA REGION OCCITANIE DU 1ER JANVIER 2020 AU 31 AOUT 2021

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. C'est la conséquence de la délibération précédente. Y a-t-il des remarques ? Je présume que non ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23

ADHESION 2020 AU POLE DE COMPETITIVITE - POLE EUROPEEN DE LA CERAMIQUE

M. SEGNERE : Il s'agit de l'adhésion au pôle européen de la céramique. Et je précise que bien qu'il soit européen il n'y aura pas d'anglicisme dans la délibération.

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup Monsieur le rapporteur. Je voudrais rappeler l'excellente manifestation qui s'est déroulé sur le site, rencontre européenne de la céramique, à Bazet, c'était une très belle réussite. Y a-t-il des questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES - APPROBATION DE LA CONVENTION

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25

CONVENTION D'UTILITE SOCIALE (CUS) DE PROMOLOGIS – APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES - AVIS SUR LES PROJETS D'ARRETES MUNICIPAUX RELATIFS AUX DEROGATIONS ACCORDEES PAR LES MAIRES - ANNEE 2020

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Avez-vous des questions à poser à Monsieur VINUALES sur cette délibération ?

M. LAHOILLE : Monsieur le Président. Jacques LAHOILLE.

M. LE PRESIDENT : Oui Monsieur LAHOILLE.

M. LAHOILLE : Vous savez que je suis formellement opposé à cette ouverture le dimanche. Donc je vous avertis d'ores et déjà que, comme l'année dernière, je voterai contre. J'estime que le dimanche on a autre chose à faire que d'aller dans les commerces.

Proposition adoptée à la majorité avec 101 voix pour, 12 voix contre et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT : Avant de clore ce Conseil Communautaire, je vous remercie. Je vous rappelle que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 18 décembre, et qu'à l'issue, s'il ne se termine pas trop tard, nous partagerons ensemble un cocktail dînatoire. Ensuite, je vous rappelle aussi que le 8 janvier à 12 heures, vous serez invités, pour les vœux de la Communauté d'Agglomération, à Barbazan Debat chez Jean-Christian PEDEBOY, que je remercie pour la mise à disposition de sa salle des fêtes. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, je déclare clos ce Conseil Communautaire. Bonne fin de soirée à tous. Merci.